

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 16 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-125 à 25-126 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-127 à 25-150 incluse	27	05	06	32
De la délibération n°25-151 à 25-152 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-153	27	05	06	32
Pour la délibération n°25-154	26	04	07	30
De la délibération n°25-155 à 25-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme. PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir de la délibération n°25-127) Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Elodie DUCASTEL
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. José PIRES

ABSENT: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-151 Rachat de neuf garages situés rue abbé Carême à l'Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le :
Par affichage, le

26 SEP. 2025

Fait à Louviers, le

26 SEP. 2025

26 SEP. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250922-25--151B-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

N°25-151

**RACHAT DE NEUF GARAGES SITUÉS RUE ABBÉ
CARÊME À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE
NORMANDIE**

RAPPORT

Madame Caroline Rouzée rappelle que par délibération n°18-142 en date du 03 décembre 2018, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de portage foncier avec l'Etablissement Public Foncier Normand (EPFN), signée le 29 janvier 2020, suivie d'un avenant du 03 mai 2021 en vue de la réalisation d'un programme de désenclavement du quartier des acacias, et d'un projet d'habitat et d'espaces verts.

Confrontée à la multiplication de dépôts sauvages dans un îlot de garages et aux nuisances générées pour les riverains, la Ville de Louviers s'est alors engagée, il y a cinq ans, dans une démarche d'acquisition des garages de cette parcelle située au 20 rue Abbé Carême, nécessaire pour mettre un terme aux nuisances constatées et envisagée une autre destination de la parcelle.

Les biens immobiliers devant faire l'objet d'un rachat impérativement avant le 18 décembre 2025 sont les suivants :

- Un garage sis, 20 rue Abbé Carême, cadastré section AT 0382 pour une contenance de 13 m²
- Un garage sis, 20 rue Abbé Carême, cadastré section AT 0369 pour une contenance de 13 m²
- Un garage sis, 20 rue Abbé Carême, cadastré section AT 0298 pour une contenance de 13 m²
- Un garage sis, 20 rue Abbé Carême, cadastré section AT 0385 pour une contenance de 13 m²
- Un garage sis, 20 rue Abbé Carême, cadastré section AT 0359 pour une contenance de 13 m²
- Un garage sis, 20 rue Abbé Carême, cadastré section AT 0389 pour une contenance de 13 m²
- Un garage sis, 20 rue Abbé Carême, cadastré section AT 0390 pour une contenance de 13 m²
- Un garage sis, 20 rue Abbé Carême, cadastré section AT 0297 pour une contenance de 13 m²
- Un garage sis, 20 rue Abbé Carême, cadastré section AT 0377 pour une contenance de 13 m²

Aussi, avant l'échéance de rachat, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à racheter pour la Ville de Louviers, les biens à l'EPFN tenant compte des **frais de portage**.

DÉCISION

LE CONSEIL ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment l'article L2141-1.

Vu les termes de la convention de portage,

Considérant l'annexe intitulée « fiche calcul des prix de cession »

Considérant que le délai de portage des terrains prévu dans la convention est arrivé à son terme,

Le Conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à acquérir auprès de l'EPFN les parcelles d'une superficie totale de 398 m² au prix de revient calculé selon les dispositions de la convention du 29 janvier 2020, pour un montant H.T de 21 725.84 €, TVA applicable au taux légal en vigueur

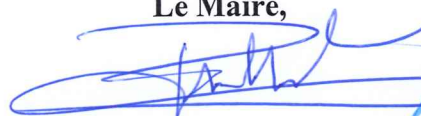
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes visant au rachat des biens sus mentionnés.

Adoptée à l'unanimité

M. François-Xavier Priollaud, Maire, intéressé ne prend pas part au vote

Pour copie conforme

Le Maire,


François-Xavier PRIOLLAUD